

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER  
SEANCE DU 07 FEVRIER 2017

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 9

Date de convocation : 30 janvier 2017 Date affichage : 10 janvier 2017.

Présents : ZEITLER Isabelle, GRAND Gérard, GAILLARD Michel, BANDERIER Jacques, GOUDEY Chantal, MATHIEU Éric, MOREL Magali, POIRIER Marie Paule, RENAULT Guy.

Absentes excusées : Nathalie ROUX (pouvoir donné à Gérard GRAND), Christine BURY-CLERGOT (pouvoir donné à Guy RENAULT).

Secrétaire de séance : GOUDEY Chantal,

L'an deux mil dix-sept le sept février le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame ZEITLER Isabelle, maire.

**Approbation du conseil municipal :**

Aucune remarque n'a été faite sur le compte rendu du conseil municipal du 02 janvier 2017. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Impayés :**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'état des impayés au 07/02/2017 qui s'élève à **27 756.25 €**.

**Travail employé communal :**

Les différents travaux à réaliser :

- Installation des bancs,
- Rénovation de l'appartement communal « 809 Rue des 3 Lacs » afin de le remettre en location,
- Ramener le ponton donné par la Fédération de pêche sur la plage de Doucier,
- Snack de la plage – remise en état pour la saison (pergola, ...).

**Règlement lotissement :**

Madame le Maire présente le règlement du lotissement « La Fontaine ». Ce règlement concerne les 7 parcelles viabilisées du lotissement (voir document joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce règlement.

Règlement consultable en mairie.

**Convention DAB du Crédit Agricole :**

Madame le Maire explique que la convention d'occupation est arrivée à échéance le 31 décembre 2015, et n'a pas été renouvelée.

Madame le maire présente la nouvelle convention qui stipule que la redevance annuelle est de 1200,00 € avec une contribution annuelle pour les charges électriques de 350,00 € (sans modification par rapport à la précédente convention), pour une durée de 9 ans soit du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal souhaite que le DAB soit fonctionnel en permanence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

**Budget commune - Ouverture de crédits pour la section investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits suivants :

- Chapitre 16 pour un montant de 150 €
- Chapitre 23 pour un montant de 3700 €

Ces crédits devront être reportés dans le budget primitif 2017.

### **Achat sableuse :**

Mr GAILLARD Michel, adjoint présente les devis établis par les Ets CLASS pour l'achat d'une sableuse.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter une sableuse pour un montant de 3 600,00 HT (somme à prévoir au budget 2017).

### **Travaux ONF- Proposition de vente parcelle G71 :**

Le Conseil Municipal approuve le devis des travaux proposé par ONF, pour un montant de 213,62 €TTC,

### **Achat de terrain :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle G71 lieu-dit « Aux Plaines » d'une contenance de 16a76ca appartenant à Mr Roy Bernard pour un montant 380.00 € net vendeur  
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cet achat.  
Accepté à l'unanimité.

### **Réhabilitation bâtiment mairie :**

Suite à l'estimation de la phase APS n°2 présentée par Probat, le montant des travaux - mairie, poste, logement, garage - serait de 357 868 € TTC sans les options et de 373 647 € TTC avec les options.

Ces travaux sont éligibles aux subventions :

- Mairie – Poste : 40 % DETR
- Logement : 20 % DETR + département 6 000,00 €

L'avant-projet sommaire est approuvé à l'unanimité.

### **Demande de travaux bibliothèque :**

Le Conseil Municipal prend acte de la demande des responsables de bibliothèque concernant les travaux suivants :

- Remplacement de 2 fenêtres
- Remise en état des lumières
- Suppression d'un socle en béton (socle ancien DAB).

Le Conseil Municipal demande une réactualisation des devis avant toute décision définitive.

### **Subventions voyages scolaires :**

Madame le Maire présente la demande de subventions émise par le collège de Clairvaux les Lacs pour les voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 40 € par élève habitant la commune de Doucier, qui sera versée sur le compte « foyer des élèves du collège de Clairvaux les Lacs » pour :

- séjour à Bellecin : 4 élèves
- séjour à Paris : 1 élève

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 40 € par élève habitant la commune de Doucier, qui sera versée sur le compte « foyer des élèves du collège de Clairvaux les Lacs – voyage en Angleterre » pour :

- séjour Allemagne : 3 élèves.

### **Carte « Avantages Jeunes » :**

Suite à la demande d'Info Jeunesse Jura, gestionnaire de la carte avantages jeunes, d'octroyer un accès gratuit à la plage pour les porteurs de la carte Avantage Jeunes, le Conseil Municipal émet une réponse négative concernant cette demande, à l'unanimité.

### **Modification du parcours « Doucier Aventure » :**

Le gestionnaire du parcours souhaite créer 2 passages de 2 câbles (hauteur 6 m) afin de réaliser un parcours « tyrolienne ».

Le Conseil Municipal demande un temps de réflexion avant de se prononcer, il veut que toutes les garanties au niveau sécurité et autorisations soient confirmées et envisage de réviser son tarif de location.

### **Marchés nocturnes :**

Cette année, les marchés nocturnes auront lieu le 12/07, 19/07, 26/07, 02/08, 09/08, 16/08 et 23/08. Un avenant à la convention est signé avec la société Force Plus organisatrice des marchés, précisant le versement de 560 € pour l'occupation du parking et le versement de 40 € de frais d'accès au compteur par soirée plus 0,09 € le kwh consommé.

### Convention snack :

La location snack est à renouveler, la publicité sera faite :

- sur plusieurs journaux : Le progrès, La Voix du Jura et Hebdo 39
- par voie d'affichage
- sur le blog de la commune.

Les personnes intéressées peuvent retirer la convention au secrétariat de mairie. L'offre devra parvenir sous plis cacheté au 31 mars 2017 au plus tard.

### Questions diverses :

#### Clefs barrière plage :

*Courrier de Mr Dole demandant des clefs des barrières de la plage pour accéder à ses parcelles.*

*Mr Gaillard est désigné pour étudier la question avec Mr Dole.*

#### Achat radiateurs :

*Suite aux demandes des locataires, les radiateurs seront changés dans les logements (64 Impasse de la Delaise et 80 Impasse de la Delaise) - Option retenue sèche serviette avec ventilation. Soit 24 radiateurs pour un montant de 3700,00 HT.*

#### Information prix de l'eau :

*Suite à demande de plusieurs abonnés concernant le prix de l'eau, le président du syndicat des eaux du Lac d'Ilay a fait part d'un courrier explicatif concernant les détails de facturation. Ce courrier est disponible en mairie.*

#### Emploi des saisonniers pour la plage :

*Le Conseil Municipal retient la candidature de Melle Chloé Gobet pour les 2 mois (régisseur) et de Melle Invernizzi Marine pour le mois de Juillet.*

#### Association Espoir :

*Le Conseil Municipal demande les statuts de l'association et des précisions sur les dates souhaitées d'occupation de la salle de l'Avenir. Il est signalé à cette association que les mercredis ne sont pas possibles.*

#### Carte d'identité :

*A compter du 20 mars 2017, pour les demandes de cartes nationales d'identité, un dossier de pré-demande devra être déposé en ligne via internet. Un numéro de dossier vous sera alors attribué afin de vous rendre dans une des 13 mairies du département habilitées à le faire (voir circulaire préfectorale DRLP/BNAT/2017/CERT-CNI/036. A compter du jour de la bascule (20 mars 2017) plus aucun dossier papier ne sera recevable par votre mairie.*

*Les personnes ne disposant pas d'internet pourront se faire aider au secrétariat de mairie.*

#### Passage piétons :

*Un devis sera demandé à l'entreprise Markosol pour le traçage des différents passages piétons.*

Le Maire, Isabelle ZEITLER